

COMMUNE DE LAROCHE-PRES-FEYT**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Folio : 2024-034

Séance du 05 novembre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LAROCHE-PRES-FEYT s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre CHEVALIER.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 28 octobre 2024.

Vote
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. BARRIER Pascal – M. CHEVALIER Pierre – Mme GATHIER Nicole - M. MASSIAS Aurélien M. THOMAS Patrice - M. LOURADOUR Vincent – Mme THOMAS Alexandra.

Absents : /

A été nommé secrétaire : M. Pascal BARRIER

Objet : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ECOLES ELEMENTAIRES DU R.P.I

2024-05-02

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu de Mme Sylvie BACHELLERIE concernant une demande de subvention pour un séjour avec nuitées au centre ODCV de La Martière à Oléron pour les écoles élémentaires du RPI.

Monsieur le Maire explique que le département prend en charge 38 % du coût du séjour, pour un montant initial de 445 € par élève. Il reste à financer 276 € par élève. La participation demandée par les écoles est de 90 € par enfant.

Pour la commune, 3 enfants sont concernés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré décide :

- De verser aux écoles élémentaires du RPI, 90 € par enfant soit un total de 270 €.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre CHEVALIER

Date de transmission de l'acte: 16/12/2024

Date de réception de l'AR: 16/12/2024

019-21 1910807-20240502-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 16/12/2024

Date de reception de l'AR: 16/12/2024

019-211910807-20240502-DE

AGEDI